

Asyl News

N°3, septembre 2020

OCA

**Rencontre des bénévoles 2020
«Ensemble nous sommes forts»**

Page 4

Informations spécifiques

**Aide sociale dans le domaine de
l'asile et des réfugiés**

Page 16

Conseil en vue du retour

Retours volontaires et Covid-19

Page 19

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Quand l'OCA a décidé, en début d'année, d'aborder dans son nouveau Focus «Vieillir ailleurs» les conditions de vie des réfugiés-migrants âgés, nous savions bien qu'un travail de



détective nous attendait, sur des questions institutionnelles et des parcours de vie n'ayant guère retenu l'attention jusque-là. La statistique des nouveaux arrivants et arrivantes permet de l'expliquer. Seules de rares personnes ayant quitté sur le tard leur pays parviennent en Suisse. En 2018, la catégorie des plus de 50 ans représentait 3,2% des demandes d'asile (3,4% en 2019). Il en va tout autrement si l'on s'intéresse aux personnes arrivées en Suisse depuis les années 1970. Leurs pays d'origine reflètent les mouvements migratoires des 40 dernières années, avec par exemple le Vietnam, l'Iran, le Sri Lanka ou les pays de l'Ex-Yougoslavie. La population suisse tend à vieillir, et les personnes réfugiées font partie de sa population âgée.

Alors même que la politique du troisième âge apporte toujours plus de réponses aux divers besoins des seniors migrants et les fait participer aux discussions sur l'avenir, le couperet de l'âge tombe à 49 ans dans la politique d'intégration: plus d'offre ni d'encouragement, pas même d'exigences formulées. Selon nos recherches, ce sont les réfugiés-migrants âgés qui ont mis le doigt sur cette lacune structurelle et qui tordent le cou aux préjugés sur lesquels repose cette politique inconséquente de non-intégration (traditionnalistes, difficiles à joindre, incapables d'apprendre, etc.). Or toutes ces personnes veillent à leur intégration là où elles en ont la possibilité, par exemple dans leur communauté religieuse ou dans le réseau Migration et droits humains.

Quand pour un projet de recherche, des réfugiés âgés s'expriment sur leur vie et leurs ambitions, un tableau contrasté se dégage de ce groupe aux ressources et aux besoins divers. On entrevoit la situation difficile d'individus ayant connu une rupture de parcours, avec souvent des épisodes violents et une perte de statut social et qui, avec l'âge, rencontrent des problèmes de santé dus à des troubles de stress posttraumatique et au déclin de leurs forces. En particulier, il arrive qu'en Suisse des personnes réfugiées âgées, faute de présenter un intérêt pour l'économie, en soient réduites à une vie «végétative», privée d'information, dans un contexte familial étranger où elles se sentent livrées à elles-mêmes. Autant de leçons à méditer pour notre société vieillissante, qui devrait honorer de telles personnes en leur témoignant de l'intérêt et en leur prodiguant soutien et encouragement.

Franziska Müller, Information et communication

Aperçu

Nouveautés de l'OCA

Rencontre des bénévoles 2020
«Ensemble nous sommes forts» **4**

Focus: Vieillir ailleurs

Quelle participation pour les réfugiées et réfugiés âgés? **5**

Luzia Jurt: résultats et conclusions des travaux de recherche **7**

La communauté religieuse, un espace de participation **7**

Quand l'âge et l'expérience comptent **9**

Le parcours des personnes réfugiées les fragilise à la retraite **11**

Informations spécifiques

Asile en Suisse

Évaluation systématique des téléphones portables **13**

NA-BE: Les partenaires régionaux ont pris le relais **14**

Aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés **16**

Seul constat partagé: la situation est insatisfaisante **18**

Conseil en vue du retour

Retours volontaires et Covid-19 **19**

International

Une journée en forêt. Contribution invitée d'Esther Narbaud-Mariacher, photographe **20**

Travail & formation

Refonte de l'offre d'insertion professionnelle **22**

Brèves infos **23**

Impressum

Rédaction Franziska Müller **Layout** Source Associates AG
Traduction Sylvain Bauhofer **Impression** Druckerei Läderach
Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

Nouveautés de l'OCA

Activités de formation

Cours Horizontale

Il reste encore quelques places libres pour les cours Horizontale 20/3 et 20/4 (cours en allemand). C'est avec plaisir que nous recevrons votre inscription.

Horizontale 20/7

Schleusenwärterin Türkei
Aktuelle Situation, aktuelle
Fluchtgründe

Jeudi 22 octobre 2020
13h00 – 17h30

Horizontale 20/8

Konstruktives Kommunizieren in der
Betreuung
Grundlagen der Gesprächsführung

Mercredi 11 novembre 2020
13h30 – 17h00

 Inscription au moyen du formulaire en ligne
www.kkf-oca.ch/horizonte
Renseignements: Daphna Paz
daphna.paz@kkf-oca.ch

Prestations

Régularisation des cas de rigueur

La procédure de demande d'autorisation de séjour pour cas de rigueur s'avère un vrai casse-tête. Où faut-il adresser les requêtes pour les personnes déboutées de l'asile ou admises à titre provisoire? Quels sont les critères à remplir et comment sont-ils pondérés? Une décision de rejet a-t-elle des conséquences négatives et quand est-il possible de soumettre une nouvelle demande? Une InfoPro entièrement révisée de l'OCA répond à bien des questions et constitue une source d'informations sur la régularisation des cas de rigueur.

 InfoPro (en allemand)
www.kkf-oca.ch/fi-haertefall

Qui fait quoi?

Diverses compétences dans le domaine de l'asile et des réfugiés ont changé au 1^{er} juillet 2020 dans le canton de Berne. Par ailleurs, la législation sur l'asile et les étrangers est en constante évolution. Pour en faciliter la vue d'ensemble, l'OCA a mis à jour deux documents synoptiques. Tout d'abord, un **aide-mémoire sur les catégories de séjour dans le domaine de l'asile** fournit des informations succinctes sur les conditions juridiques applicables en fonction du statut de séjour.

Ensuite, une **fiche sur les services et adresses utiles** dans le domaine de l'asile indique les coordonnées des points de contact dans le canton ainsi que d'autres services compétents.

Par ailleurs, les personnes intéressées trouveront dans l'**InfoPro sur l'hébergement** des informations de base sur les deux phases du système actuel (héber-

gement collectif ou individuel), avec les conditions à remplir en vue d'un changement. Un diagramme indiquant les différentes possibilités d'hébergement avec les compétences en vigueur dans le canton complète cette InfoPro.

 Aide-mémoire sur les catégories de séjour:
www.kkf-oca.ch/aufenthaltskategorien

Feuille d'information avec l'adresse des services compétents dans le domaine de l'asile:
www.kkf-oca.ch/stellen-asylbereich

InfoPro sur l'hébergement en matière d'asile: www.kkf-oca.ch/fi-unterbringung

Projets

Projet pilote du Conseil en vue du retour à Bienne

Le 4 août 2020 a débuté un projet pilote d'aide au retour du canton de Berne (CVR) en collaboration avec le Département des affaires sociales de la ville de Bienne pour les personnes dépendantes de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), tributaires de l'aide sociale de la ville de Bienne et qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine de manière volontaire et consentie. Ce projet pilote se déroule sur une période d'une année et a été initié par le CVR, sur le modèle de la ville de Bâle.

«Ensemble nous sommes forts» Merci de votre engagement!

Les bénévoles accompagnant les personnes déboutées de l'asile n'ont guère eu la tâche facile ces dernières années. Il suffit de penser au projet de centre de retour de Prêles, aux longs mois d'incertitude, puis au transfert de personnes avec qui des liens s'étaient peu à peu tissés dans des endroits parfois très éloignés. L'OCA aimerait profiter de la rencontre 2020 des bénévoles pour exprimer sa vive gratitude à ces personnes en les conviant à un repas commun. Nous nous réjouissons des échanges et des activités de réseautage, des idées et des captivantes discussions en perspective!

📌 **Rencontre des bénévoles:**
Vendredi 6 novembre dès 18h00
Le lieu sera encore précisé.
Inscription auprès de sabine.lenggenhager@kkf-oca.ch

Hôtesse ou hôte d'un jour

Le projet «Eating Together – inviter des réfugiés à table» en est déjà à sa 14^e édition. L'OCA recherche encore quelques hôtesse ou hôte disposés à inviter des personnes réfugiées à prendre un repas chez eux. À savoir dans le Seeland (Bienne, Sutz), en Haute-Argovie (Huttwil), dans l'Emmental (Krauchthal), l'Oberland (Spiez, Beatenberg), le Mittelland (Grosshöchstetten, Münchenbuchsee) et le Jura bernois (Tramelan).

📌 **Pour en savoir plus:** Myriam Egger, myriam.egger@kkf-oca.ch

Projet de tandems «zusammen hier»

Le projet «zusammen hier» met en relation des représentants de la population locale avec des personnes ayant fui leur pays, pour faciliter leur arrivée et leur acclimatation à la vie en Suisse. En ce moment, des personnes réfugiées ainsi que des personnes issues de la société civile sont recherchées pour former des tandems dans les régions de Büren an der Aare, Konolfingen et Langnau.

📌 **Informations et contacts utiles:** www.zusammen-hier.ch

Journée du réfugié 2020

Le 20 juin 2020, lors de la Journée internationale du réfugié, les noms des 40 555 personnes ayant perdu la vie depuis 1993 en cherchant à gagner l'Europe ont été lus à voix haute pendant 24 heures. Des centaines de passants ou visiteurs ont encore écrit les noms des victimes sur de mini-banderoles blanches, qui ont ensuite été fixées à la façade de l'église du Saint-Esprit (Heiliggeistkirche) à Berne. Pendant deux semaines, ces guirlandes flottant au vent ont rappelé les conséquences dramatiques de la politique de verrouillage des frontières de l'Europe. L'OCA a participé à cette action lancée par l'église ouverte (offene Kirche Bern). Un clip émouvant réalisé par le cinéaste afghan Mortaza Shahed documente cette action.



Photo: Dominic Brügger

📺 **Film:** www.youtube.com/watch?v=2fTSnYS-fkxE

Focus: Vieillir ailleurs

Espaces et stratégies de participation

Nous en savons relativement peu sur les conditions de vie des seniors réfugiés. À quelles exigences sont-ils ou elles confrontés, et quelles sont les stratégies mises au point pour participer à la vie sociale? Luzia Jurt, auteure invitée, présente les résultats de ses recherches sur la question. Des protagonistes racontent comment ils ou elles tirent parti de leur savoir et de leurs expériences pour contribuer à façonner les processus, ainsi que pour ouvrir des espaces de participation et s’y impliquer. Des informations sur la prévoyance et sur l’assurance-vieillesse complètent ce focus consacré à la participation sociale et économique.

Quelle participation pour les réfugiés âgés?

Luzia Jurt

Quiconque a dû fuir son pays est brusquement coupé de son cadre de vie familial et mis au défi, dans son pays d’accueil, de trouver ses repères dans un environnement et une société lui étant étrangers, afin de s’y bâtir une nouvelle existence. Ce nouveau départ, marqué tant par les expériences réalisées dans sa propre patrie et sur les routes de l’exil que par les expériences et attentes propres au pays d’accueil, est vécu différemment par les personnes.

Il est très délicat pour celles et ceux ayant quitté leur pays à un âge avancé de devoir recommencer à zéro, la capacité d’adaptation aux situations nouvelles ayant tendance à décliner avec

l’âge. Les principaux défis pour les seniors réfugiés, selon les travaux réalisés sur la question, sont les déficits linguistiques, les (maigres) chances d’insertion dans le marché du travail, l’accès au système de sécurité sociale, le logement ainsi que l’état de santé, mais également la mobilité et la perte des relations sociales et la difficulté de s’en recréer.

Dans ce contexte, il serait logique que le groupe-cible des seniors réfugiés dispose d’offres spécifiques qui l’aident à s’acclimater et à trouver ses marques dans la société, et qui

Le manque de reconnaissance des besoins spécifiques des seniors réfugiés pèse sur leur participation à la vie sociale.

le soutiennent dans ce processus. Or un coup d’œil à la politique d’intégration de la Suisse montre qu’il n’existe guère ici de mesures conçues pour les seniors réfugiés qui, comme les autres personnes migrantes, font partie de notre communauté. Ce manque de reconnaissance des besoins spécifiques des seniors réfugiés pèse sur leur participation à la vie sociale.

Luzia Jurt est professeure à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse et enseigne à l’Institut pour l’intégration et la participation. Ses principaux thèmes de recherche sont la migration et l’intégration ainsi que la discrimination multiple et l’intersectionnalité.

Il est important de connaître la langue locale pour participer à la vie sociale. Les seniors réfugiés font toutefois l'amer constat, dans bien des communes, qu'il ne leur est pas permis, pour des raisons d'âge, de suivre le moindre cours de langue (ou alors seulement des cours pour débutants). Les communes font valoir que de telles connaissances sont superflues, attendu qu'une insertion professionnelle n'est plus à l'ordre du jour, que les progrès n'ont pas été suffisants, voire qu'il n'y a eu aucun progrès. Certains seniors réfugiés ont clairement souligné que le cours ne répondait pas à leurs besoins, à l'instar de ce Syrien: «Les participants âgés au cours ne comprennent pas aussi bien que les jeunes (...) Nous sommes timides car il y a des jeunes dans la même salle de cours. Or c'est différent, les vieux n'apprennent plus aussi vite (...) Mon problème c'est que le soir, j'ai déjà oublié ce que j'ai appris le matin (...)»

Les personnes âgées n'apprennent pas moins bien que les jeunes mais s'y prennent différemment, avec d'autres priorités. Il faudrait en tenir compte en concevant des cours de langue adaptés à l'âge du public, et qui tiennent dûment compte des ressources des seniors réfugiés.

Dans ce contexte, plusieurs seniors réfugiés ont souligné que leurs absences aux cours étaient dues à des tâches de prise en charge de partenaires souffrant de démence. Alors que pour les communes, l'«échec» tient surtout à des facteurs individuels, les seniors réfugiés parlent de facteurs structurels (horaires inadaptés, lieux de cours difficiles d'accès, etc.). Les personnes réfugiées – notamment celles au bénéfice d'une admission provisoire – se heurtent à des limites tant juridiques que financières pour le choix de leur domicile. Leur logement se trouve souvent en périphérie, parfois sans desserte en transports publics, et l'accès aux offres et services, souvent situés dans les centres, grève leur budget déjà très serré, ce qui peut également expliquer leur participation irrégulière à des cours.

Alors que pour les communes, l'«échec» tient surtout à des facteurs individuels, les seniors réfugiés parlent de facteurs structurels.

Il s'avère pratiquement impossible, pour les personnes ayant quitté leur pays à un âge avancé, d'échapper à la précarité financière. Selon l'Agenda Intégration, les mesures de soutien visant à l'insertion professionnelle ne sont accordées que jusqu'à 49 ans. Les seniors en sont exclus. À supposer même qu'ils recherchent d'eux-mêmes du travail, ils ont du mal à rebondir faute de reconnaissance de leurs expériences pro-

fessionnelles, et leurs compétences linguistiques déficientes les freinent aussi. D'où le constat désabusé d'un senior réfugié originaire de Somalie: «J'aurais toujours aimé travaillé, et j'ai postulé partout dans la restauration. J'ai fait des offres dans l'agriculture. Or toutes les réponses ont été négatives, quand mes interlocuteurs ont découvert que j'avais 55 ans et vu mes cheveux blancs».

L'État n'encourage guère activement la participation des personnes réfugiées âgées, comme le rappelle l'Agenda Intégration.

L'exclusion de la vie professionnelle, soit l'impossibilité de s'intégrer dans le marché du travail helvétique, fait que beaucoup de seniors réfugiés se sentent superflus et inutiles, que leur quotidien est morne et qu'ils ne savent que faire de leur temps. Rares sont les personnes à avoir su tisser un solide réseau social à leur arrivée en Suisse. Beaucoup de ces seniors se sentent isolés et livrés à eux-mêmes, faute d'avoir réussi à entrer en contact avec la population locale (pour des raisons linguistiques également); d'où l'importance des possibilités de participation offertes par le milieu familial et par les communautés religieuses et/ou ethniques.

L'État n'encourage guère activement la participation des seniors réfugiés, comme le rappelle l'Agenda Intégration. Alors même qu'avec l'âge, la participation requiert souvent des efforts individuels accrus. Le système d'assistance devrait en tenir compte, afin que les seniors réfugiés puissent eux aussi vieillir en Suisse dans la dignité.

(1) Jurt Luzia, Sperisen Vera, 2020. *Flucht im Alter: Strategien im Umgang mit verwehrteter Anerkennung*. *Revue suisse de sociologie*, 46(2): 219-38.
<https://seismoverlag.ch/de/zeitschriften/schweizerische-zeitschrift-fur-soziologie/>

(2) Gwendolyn Gilliéron, Luzia Jurt, Vera Sperisen, Béatrice Ziegler, 2017. *Schlussbericht Teilhabe und Lebenslage von alternden Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen. Ein Projekt im Rahmen der Strategischen Initiative Alternde Gesellschaft*.
www.alter-migration.ch/fileadmin/templates/pdf/Schlussbericht_Teilhabe_und_Lebenslage_def.pdf

Luzia Jurt: résultats et conclusions des travaux de recherche

Franziska Müller, OCA: Luzia Jurt, vous avez lancé il y a quatre ans le premier projet d'études sur la participation et les conditions de vie, à un âge avancé, des personnes réfugiées ou admises provisoirement. Pourquoi ce thème vous intéresse-t-il?

Luzia Jurt: nous ne savions pas grand-chose des seniors issus de la migration d'asile, et avons constaté que cette lacune dans la recherche et les offres proposées était problématique. Dans le cadre de l'initiative stratégique relative à la société vieillissante de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), nous avons mené pour la première fois en Suisse une trentaine d'interviews au sein de cette population, pour mieux connaître sa situation et son état.

Qui s'est-il intéressé aux résultats de cette étude?

Le monde scientifique a bien accueilli les résultats de nos travaux. Tant les publications spécialisées que les groupes professionnels et les plateformes de la migration telles que le Forum national Âge et migration en ont pris note. Les étudiants en travail social restent très intéressés par ce thème. Mais il est très difficile de le mettre en relation avec leur travail, car la marge de manœuvre dans ce champ d'activité est très limitée.

Des travaux de suivi sont-ils prévus?

Nous avons lancé à Zurich un nouveau projet avec l'EPER, en réponse aux problèmes révélés par les travaux menés jusqu'ici. Des personnes migrantes, à qui la vie en Suisse est déjà familière, proposent aux réfugiés âgés récemment arrivés un accompagnement dans leur propre cadre de vie et dans leur langue maternelle – c'est là l'idée maîtresse des tandems constitués.

Nous visons ainsi à faire d'une pierre deux coups. D'une part, il s'agit de prendre en compte les défis posés par l'intégration des personnes réfugiées âgées. D'autre part, nous visons à transmettre aux personnes migrantes les connaissances utiles à l'accompagnement des processus d'intégration, et à reconnaître leur expérience en la matière. Il est important à nos yeux que divers parcours d'intégration soient proposés et reconnus. La communauté d'origine, le milieu de vie ou la communauté religieuse, par exemple, peuvent aider les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire à vieillir dans la dignité.

La communauté religieuse, un espace de participation

Au cours d'une visite de la Maison des religions de Berne, sa directrice Karin Mykytjuk et Sivakeerthy Thillaiambalam, responsable du temple hindou, nous ont parlé du rôle croissant que la religion tend à jouer dans la vie des personnes migrantes âgées, et aussi de la manière dont ces dernières perçoivent leur communauté religieuse et en tirent parti.

Une fois franchie la porte d'entrée du temple de l'Europaplatz, on découvre un univers coloré et peuplé de sculptures de divinités hindoues, à commencer par Shiva. Les personnes externes risquent d'être intimidées, alors que les croyants s'y sentent d'emblée à l'aise. «Notre temple est ouvert à tout le monde», rappelle Sivakeerthy Thillaiambalam, porte-parole des lieux. «Nous sommes une communauté réformatrice. Nous ne croyons pas aux castes et considérons que les femmes peuvent devenir prêtresses.» Les visiteurs du temple viennent généralement du Sri Lanka et sont hindous. Et comme la plupart de leurs compatriotes, leur histoire est directement mêlée à la guerre et à l'exil. Une exposition en préparation, visible dans la pièce voisine du temple rappelle ce passé traumatisant.

Pratiques culturelles et repères habituels

Il ressort de la discussion menée avec Sivakeerthy Thillaiambalam et Karin Mykytjuk qu'avec l'âge, la religion peut être d'un grand secours pour les personnes réfugiées. La directrice de la Maison des religions rappelle qu'il ne faut jamais perdre de vue la première génération de migrants. Or comme le montrent ses recherches de spécialiste des religions, la religion constitue une précieuse ressource pour les nouveaux arrivants. Selon ses propres constatations, l'intérêt pour la religion ne se fait parfois sentir qu'après la migration: «En Suisse, les personnes migrantes découvrent une nouvelle langue, une cuisine différente et des institutions dont le fonctionnement leur échappe. Les communautés religieuses peuvent leur fournir une aide dans une telle situation. Il ne s'agit pas toujours d'une question de foi, mais plutôt de culture et d'habitudes. De telles pratiques communes revêtent une extrême importance pour le bien-être des gens.»

Dépassement des expériences de fuite

Sivakeerthy Thillaiambalam a également constaté qu'avec l'âge, bien des personnes tamoules se tournent vers la religion:



Karin Myktyjuk et Sivakeerthy Thillaiambalam dans la bibliothèque où le groupe de jeunes prépare une exposition qui sera ouverte aux visiteurs intéressés après les vacances d'automne.

Photo: OCA

«la diaspora tamoule de la première génération a souvent eu un vécu traumatisant. Alors qu'elle tend à s'en accommoder dans ses jeune années, plus les années passent et plus l'envie de se réconcilier avec sa propre histoire se fait sentir.» Les personnes âgées n'arrivent pas toujours à raconter à leurs enfants les événements les ayant poussées à s'exiler. Et les jeunes nés en Suisse ont du mal à comprendre les expériences de leurs aînés. Le temple hindou peut leur offrir ici un soutien. Son équipe engagée ne recherche pas seulement des solutions dans la religion: «Si quelqu'un se plaint d'insomnies, nous ne lui disons pas qu'il suffit de chanter des hymnes. Nous l'interrogeons sur les causes de ses troubles du sommeil, sur les éventuels événements déclencheurs, sur l'histoire de sa fuite et les médicaments consommés. Et nous l'adressons à une institution de santé compétente.»

Réalisation de soi dans le bénévolat

Des bénévoles à la retraite accomplissent une bonne partie des travaux nécessaires au temple. Cette opportunité de rester actif est très appréciée des réfugiés de longue date. On l'a récemment vu pendant le lockdown, où cinq personnes au maximum étaient admises à la fois dans le temple et où même les bénévoles devaient s'annoncer à l'avance, explique Sivakeerthy Thillaiambalam: «ces gens n'ont pas l'habitude de faire du jogging, des balades ou d'aller à vélo. Quand il m'a fallu décliner au téléphone les services d'une personne, elle

m'a répondu: «Que voulez-vous que je fasse? Rester 365 jours par an à la maison? Ou dois-je à nouveau passer mes journées à la gare comme dans les années 1980?». Les seniors font un bon usage de leur temps en se chargeant de tâches bénévoles et en accomplissant du travail non rémunéré, qui leur permet d'avoir un bon karma.

Besoin de conseils au moment de la retraite

Il est parfois difficile de coordonner toutes ces bonnes volontés désœuvrées, et il arrive à Sivakeerthy Thillaiambalam de se sentir désemparé, quand 50 personnes à la fois le prient de leur trouver une occupation. Les multiples souhaits dont les visiteurs du temple font part à l'équipe de prêtres sont difficiles à réaliser, et celle-ci consacre beaucoup de son temps libre et de son énergie à conseiller et assister les fidèles. Il serait judicieux de mettre en place un service spécialisé dans les questions sociales et juridiques se posant aux personnes tamoules, durant les années précédant la retraite. Une association sera créée à cet effet, et s'occupera aussi d'autres sujets de préoccupation de cette communauté.

Oui, l'équipe du temple hindou est confrontée à de multiples tâches: outre la pastorale et le travail auprès des personnes âgées, elle se doit d'aider les jeunes Sri Lankais en recherche d'emploi, les couples traversant une crise conjugale, et la liste est loin d'être exhaustive. Aussi Karin Myktyjuk déclare-t-elle avec conviction: «J'aimerais vraiment que l'État puisse voir ce qui est accompli ici pour la société, et qu'il reconnaisse que les collectivités publiques devraient indemniser ces prestations».

Quand l'âge et l'expérience comptent

Les personnes migrantes seniors agissent souvent comme multiplicatrices, bâtisseuses de ponts et pionnières dans le travail de prévention et de défense des droits humains. À l'instar d'Aicha Ali, qui milite contre l'excision. Nous l'avons rencontrée à la Maison des générations de Berne, afin qu'elle nous explique les raisons de son engagement.

Aicha Ali (56 ans), née en Somalie, intervient comme médiatrice du Réseau suisse contre l'excision. Elle est arrivée en Suisse comme requérante d'asile il y a 22 ans. Cette mère de quatre filles et d'un fils vivant à Lyss s'engage avec passion et confiance contre la pratique de l'excision (Female Genital Mutilation, FGM), hélas encore très répandue.

Les personnes-clés comme elle, qui connaissent à la fois leur pays d'origine, leur propre diaspora et les structures helvétiques, sont indispensables comme bâtisseuses de ponts et multiplicatrices. Elles savent mettre en relation les spécialistes, les institutions et la population migrante. Elles servent à la fois d'intermédiaires, de conseillères et de vulgarisatrices locales.



Aicha Ali

Les activités de prévention ainsi menées sont bien acceptées et jugées crédibles. Avec de tels interlocuteurs, les gens se sentent sur un pied d'égalité et il devient possible d'évoquer la culture, les traditions et les droits de l'homme, d'amorcer un changement de valeurs et de soutenir au passage les changements de comportement.

Les personnes-clés d'âge mûr jouent souvent un rôle particulier. Soit que dans la collaboration avec les groupes-cibles plus âgés, le contact passe mieux entre contemporains, soit qu'elles maîtrisent mieux le thème. Ou encore parce que les aînés sont honorés et respectés dans leur communauté.

Lea Meier, OCA: Madame Ali, qui êtes-vous?

Aicha Ali: je suis issue d'une famille somalienne influente, qui comptait huit enfants. J'ai grandi à Mogadiscio et suivi une formation d'enseignante. La milice terroriste Al-Shabaab a tué mon oncle, qui était directeur général de la sécurité de la capitale. Mon père, lui aussi haut fonctionnaire, effectuait de fréquents déplacements professionnels. Ma grand-mère a profité d'une de ses absences pour organiser secrètement mon excision. À son retour, mon père a été horrifié de voir ce qu'on m'avait fait. Il a tout juste pu empêcher que ma plus jeune sœur ne subisse le même sort.

Avant même d'arriver en Suisse, il était évident à mes yeux que je m'engagerais dans la lutte contre cette tradition barbare, dont les victimes restent marquées à vie. J'aimerais éviter à d'autres fillettes d'en passer par là. Chaque enfant a droit à son intégrité physique et émotionnelle. Les droits humains s'appliquent à tout le monde.

Je suis une personne forte, qui n'hésite pas à défendre publiquement son travail. Une de mes filles me ressemble beaucoup. C'est aussi une lutteuse, qui rêve de s'engager un jour en Somalie contre l'excision. Elle poursuivra mon travail, et j'en suis très fière.

Comment a commencé votre engagement dans la lutte contre l'excision?

J'ai découvert par Caritas l'existence de groupes de discussion avec d'autres femmes réfugiées ou migrantes. Les thèmes débattus étaient très variés, allant de l'éducation de la petite enfance jusqu'aux violences domestiques, en passant par le quotidien en Suisse. Quand j'ai évoqué le problème de l'excision, j'ai aussitôt remarqué qu'il était d'actualité. Les autres femmes étaient soulagées sinon enthousiasmées que j'ose dénoncer ce tabou. C'est ainsi qu'a commencé mon engagement.

À quels niveaux intervenez-vous?

D'un côté, j'effectue du travail de prévention au sein de groupes. De l'autre, j'agis comme multiplicatrice entre les membres de la diaspora somalienne, les communautés concernées, les services de conseil ou les spécialistes. Je mène par exemple des

entretiens de prévention avec les familles et participe à des séances d'information et de discussion. J'encourage les communautés de la diaspora somalienne à mettre fin au tabou des mutilations génitales féminines et à porter un regard critique sur cette pratique. Tout le monde me connaît dans la communauté somalienne de Suisse.

Quels thèmes abordez-vous?

C'est très varié. J'explique par exemple aux parents somaliens la situation juridique en Suisse: l'excision est considérée ici comme un crime, sanctionné par le droit pénal. Ou je sensibilise les gens aux conséquences physiques et psychiques qu'elle entraîne pour les fillettes. On me contacte aussi directement en cas de problème. Par exemple, une maîtresse d'école inquiète m'appelle, parce qu'elle craint qu'une élève ne subisse l'excision. Ou il s'agit d'une femme enceinte excisée, qui souffre d'inflammations chroniques depuis des années et qui appréhende son accouchement imminent. Ou alors un Somalien ayant grandi en Suisse me fait part de son choc, en s'apercevant que son épouse venue de Somalie avait été excisée durant son enfance.

Constatez-vous des résultats?

Oui, je pense avoir déjà soutenu de nombreuses femmes dans leur situation difficile. Par exemple, j'ai réussi à convaincre des femmes qui souffrent depuis des années de fortes douleurs dues à des abcès de demander une aide médicale. Et mon activité de médiation a préservé bien des fillettes en Suisse et en Somalie d'une excision. C'est ce qui me motive le plus.

Pensez-vous que votre âge ait une influence sur votre travail de multiplicatrice?

Dans le monde entier, les gens de mon âge jouissent d'un indéniable avantage, soit l'expérience. Cette expérience fait qu'on vient me consulter. Je sais que les apparences sont un voile trompeur, derrière lequel se cache la vérité. En outre, les personnes plus âgées ont souvent davantage de patience. Elles savent que tout prend du temps. Les aînés sont en outre très respectés dans la communauté somalienne. On me prend au sérieux.

Votre engagement se heurte-t-il à des critiques?

Oui, principalement de la part de mes compatriotes âgés. Ces personnes trouvent que je devrais avoir honte de parler en public de l'excision. Ou elles me considèrent comme une opportuniste. Elles veulent en rester à la tradition. La tradition est très puissante, et nos efforts pour la faire évoluer doivent être d'autant plus grands.

Quel est votre rêve?

Je rêve de retourner un jour en Somalie et d'y poursuivre ma lutte contre l'excision. J'ai énormément appris en Suisse, et j'aimerais mettre à profit ces connaissances en Somalie. Quant à la Suisse, je souhaite qu'à l'avenir, on y trouve davantage de spécialistes de la question – sages-femmes, médecins ou travailleuses sociales. Enfin et surtout, j'espère qu'un jour plus aucune fillette ne sera victime d'excision dans le monde!

Réseau suisse contre l'excision

En 2016, les organisations Caritas Suisse, Terre des Femmes Suisse, Santé sexuelle Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains ont fondé le réseau contre l'excision en Suisse. Il bénéficie jusqu'en 2021 du soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Il conseille les personnes concernées et les professionnels, réalise un travail de prévention dans les communautés, sensibilise les professionnels et met en place des points de contact régionaux. Le réseau gère encore la plateforme d'information www.excision.ch.



Aicha Ali (en haut, sixième de la gauche) lors de la réunion des multiplicateurs du réseau contre l'excision, 2017.

Photo: méd

Dispositions juridiques relatives à la protection contre les mutilations génitales féminines


Tant le droit international que la plupart des législations nationales interdisent les mutilations génitales féminines (MGF). Le code pénal suisse (art. 124 CP) réprime toute forme d'excision – indépendamment de la forme qu'elle revêt, de l'altération des fonctions physiques occasionnée ou des circonstances d'une telle intervention. Le cas échéant, une peine privative de liberté de dix ans au plus ou une peine pécuniaire sont à craindre. Les MGF constituent dans tous les cas un délit poursuivi d'office.

En Somalie, la Constitution de 2012 interdit certes l'excision des fillettes, qu'elle qualifie de pratique cruelle et dégradante en l'assimilant à de la torture. Mais il y manque les bases légales permettant d'interdire explicitement les MGF et de les poursuivre pénalement.

Les MGF se pratiquent dans une trentaine de pays d'Afrique et dans quelques pays arabes, et ponctuellement en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud ou au sein de communautés vivant en exil dans le monde entier.

Les MGF constituent en principe un motif d'asile

L'excision constitue un motif d'asile en Suisse, pour autant que le pays d'origine ne soit pas en mesure d'offrir la protection requise contre les mutilations génitales féminines. Contrairement aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la pratique du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) prévoit l'octroi d'une protection générale, mais à une condition près: «seule une crainte future de MGF est déterminante pour la reconnaissance de la qualité de réfugié et non celle déjà subie.» (voir Manuel Asile et retour)

 **Code pénal suisse, art 124:**
www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a124

Constitution somalienne, art. 15/4:
<https://unpos.unmissions.org/provisional-constitution-federal-republic-somalia-1>

HCR, Note d'orientation sur les demandes d'asile relatives aux mutilations génitales féminines, 2009
www.refworld.org/pdfid/4d70cff82.pdf

SEM: Manuel Asile et retour (état au 1^{er} mars 2019), Chapitre 2 Les persécutions liées au genre, 2.3 Pertinence – Pratique du SEM
www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html

Le parcours des personnes réfugiées les fragilise à la retraite

La prévoyance et l'assurance-vieillesse étendent leurs effets aux personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. Mais du fait de leur statut et de leur situation, ces dernières sont soumises à des règles spéciales, notamment si elles perçoivent l'aide sociale. Les spécialistes qui connaissent les possibilités en la matière et les obstacles pourront éviter une précarisation accrue de leur clientèle.

En principe, quiconque réside en Suisse est obligatoirement assuré dans l'AVS/AI. L'obligation de cotiser commence, pour les personnes professionnellement actives, le 1^{er} janvier qui suit leurs 17 ans révolus. Pour les autres, elle débute dès la prise d'une activité lucrative, mais au plus tard le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

AVS/AI/APG: règles applicables aux réfugiés

Beaucoup de personnes ayant fui leur pays ont plus de 20 ans à leur arrivée en Suisse. Elles y sont soumises à des règles spéciales: l'obligation de cotiser est suspendue pendant la procédure d'asile ou en cas d'admission provisoire comme personne étrangère (permis N et F). Cette suspension ne prend fin qu'au début de la première activité lucrative. À compter de ce moment, des cotisations AVS/AI devront toujours être versées, peu importe que l'activité lucrative se poursuive ou non. La suspension de l'obligation de cotiser prend également fin en cas d'obtention d'une autorisation de séjour relevant du droit des étrangers, ou de reconnaissance de la qualité de réfugié. Dans ce dernier cas, les services sociaux verseront rétroactivement les cotisations minimales AVS/AI/APG dès la date de l'entrée en Suisse, à concurrence de cinq ans au maximum. Enfin, toutes les personnes soumises à l'obligation de cotiser ont droit aux prestations de l'AVS/AI, en cas de survenance d'un sinistre ou d'un cas de prévoyance. Il est par conséquent possible de faire valoir des prétentions en cas de décès, de vieillesse ou d'invalidité.

Cas de prévoyance vieillesse

Lorsqu'une personne relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés atteint l'âge de la retraite, elle a droit à des prestations. Faute d'avoir été assujettie dès la première heure aux

cotisations et compte tenu des difficultés d'accès au marché du travail, sa rente sera d'autant plus faible. Les personnes ayant le statut de réfugié peuvent encore solliciter des prestations complémentaires couvrant, comme dans le cas de la population suisse, la différence entre les prestations de l'AVS/AI et le minimum vital selon le droit des assurances sociales. Les bénéficiaires d'un permis N ou F doivent par contre faire appel à l'aide sociale, si leurs prestations de vieillesse ne couvrent pas leurs frais de subsistance.

Perception anticipée de l'AVS

Une personne qui perçoit l'aide sociale est en principe mise à la retraite deux ans avant l'âge ordinaire de l'AVS. Les femmes doivent s'annoncer à 62 ans pour la perception anticipée des prestations de l'AVS/AI, et les hommes à 63 ans. La raison est due au principe de subsidiarité de l'aide sociale, en vertu duquel les prestations des assurances sociales priment dans tous les cas. La perception anticipée des prestations de l'AVS/AI a pour effet une réduction de la rente versée. D'où bien souvent une situation extrêmement précaire pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés qui perçoivent une faible rente, pour avoir commencé tard à cotiser.

Mesures spéciales et EMS

L'accès aux mesures spéciales et/ou l'admission en EMS dépendent aussi du statut de séjour. Si une personne reconnue comme réfugiée a besoin de soins mais ne dispose pas de ressources financières suffisantes, la décision concernant un placement peu coûteux et adéquat ou des mesures ambulatoires est en général du ressort du service d'aide sociale. Dans le canton de Berne, les partenaires régionaux ont reçu lors de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) la compétence de statuer sur les mesures adéquates pour les personnes en cours de procédure ou ayant un permis pour étrangers admis provisoirement. Ce n'est donc qu'à titre exceptionnel qu'une garantie de prise en charge des frais doit être sollicitée auprès de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Le cas échéant, les coûts des formes d'hébergement particulières devront respecter les tarifs fixés par le canton.

Hébergement dans la famille

Un séjour en EMS n'est pourtant ni nécessaire, ni souhaitable pour beaucoup de personnes âgées. Il est donc judicieux qu'elles bénéficient autant que possible du soutien de proches qui, le cas échéant, se mettront en quête d'un logement commun. Or les bénéficiaires de l'aide sociale doivent faire attention ici à une réglementation spéciale qui risque d'être un piège: quand des parents à la retraite et à l'aide sociale font ménage commun avec leurs enfants adultes et financièrement indépendants, une indemnisation pour la tenue du ménage est perçue pour

eux le cas échéant. Autrement dit, les enfants exerçant une activité lucrative doivent contribuer pour un certain montant au budget des parents au bénéfice de l'aide sociale, au motif que ces derniers assument en contrepartie des tâches domestiques. Ce montant est imputé comme revenu aux personnes soutenues, dont le budget sera réduit en conséquence. Une telle règle, d'ailleurs controversée parmi les experts, peut dissuader dans des cas d'espèce des proches de faire ménage commun avec des parents âgés et d'assumer des tâches d'assistance, pour des raisons financières.

Asile en Suisse

Évaluation systématique des téléphones portables

Une modification de loi doit dorénavant permettre aux autorités suisses d'analyser systématiquement les téléphones mobiles, les tablettes et les autres supports de données des requérants d'asile. Les adversaires du projet y voient une atteinte disproportionnée à la sphère privée des individus.

Le projet de loi relatif à l'obligation de collaborer et aux possibilités d'analyser les supports électroniques de données dans la procédure d'asile ira probablement au Conseil national à la session d'hiver 2020. Le projet remonte à l'initiative parlementaire déposée en mars 2017 par le conseiller national UDC zurichois Gregor Rutz. Il prévoit que les requérants doivent communiquer dans la procédure d'asile les données de leur téléphone mobile. Il existe déjà aujourd'hui dans la LAsi une obligation de collaborer, en ce sens que les requérants doivent décliner leur identité et remettre leurs documents de voyage et leurs pièces d'identité. Les données des appareils mobiles peuvent y figurer comme moyen de preuve – mais seulement à titre facultatif. La révision de loi préconisée vise à étendre l'obligation de collaborer en y incluant la remise des appareils électroniques, afin de faciliter les contrôles relatifs à l'identité, à la nationalité et à l'itinéraire parcouru, en l'absence de documents d'identité et d'autres possibilités de recherche raisonnables. Selon l'avant-projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N), des aspects centraux de la loi, comme la définition des données relevées ou les modalités de l'accès aux données et de leur analyse, seront réglés par voie d'ordonnance.

Pertinence et efficacité

Lors de la consultation qui s'est terminée au début de juin 2020, les partis bourgeois (UDC, PLR, PDC) ont approuvé la révision de loi. L'analyse des données des téléphones mobiles constitue à leurs yeux une méthode efficace pour se procurer des informations. Le Conseil-exécutif bernois est du même avis. L'intrusion dans la vie privée des requérants est jugée défendable et proportionnée. Les partisans du projet se réfèrent notamment à l'Allemagne, où l'Office fédéral des migrations et des réfugiés est d'ores et déjà habilité à effectuer des examens de routine des données électroniques des requérants, ainsi qu'à un projet pilote du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ayant conduit à évaluer, entre novembre 2017 et mai 2018, quelque 565 téléphones mobiles et autres supports de données remis volontairement. Les données analysées lors du projet pilote suisse ont fourni dans 15% des cas des informations utiles sur l'identité


des requérants, sur leur itinéraire ou leur origine. Une telle analyse faciliterait les contrôles d'identité souvent ardues, selon le SEM qui espère obtenir des scores encore meilleurs, grâce à la nouvelle obligation légale de remise des appareils.

Disproportionnalité et réserves liées à l'État de droit

Les adversaires du projet estiment que les expériences réalisées tant en Suisse qu'à l'étranger ne justifient pas la révision prévue. Les résultats d'une telle méthode seraient sans commune mesure avec les coûts élevés à prévoir, et l'utilité limitée d'une telle mesure ne justifierait en aucun cas une aussi grave atteinte à la vie privée.

Un grave empiètement a bien lieu, étant donné que la procédure d'asile porte sur des données particulièrement sensibles. La modification de loi prévue est «très contestable» du point de vue de la protection des données comme de l'État de droit, fait valoir l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Parti socialiste, les Verts ainsi que le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence partagent ces craintes. Ce dernier voit dans l'analyse systématique des données de téléphones portables une atteinte de grande envergure au droit fondamental au respect de la vie privée. Même dans les procédures pénales, un contrôle judiciaire préalable est requis. L'OSAR également trouve choquant que des requérants d'asile, à savoir des personnes en quête de protection, soient moins bien lotis que les délinquants. En outre, les adversaires du projet exigent qu'un tel empiètement dans les droits fondamentaux soit réglé dans une loi formelle – et non dans une simple ordonnance.

Le HCR recommande dans sa réponse à la consultation de soumettre la modification de loi à un examen approfondi sous l'angle du droit international et du droit constitutionnel. Par exemple, le traitement des données personnelles devrait être soumis à une procédure d'autorisation, un organe de contrôle indépendant aurait pour tâche de vérifier la conformité avec les droits de l'homme et l'application des mesures dans des cas individuels et après deux ans, une évaluation montrerait jusqu'à quel point les mesures adoptées sont adéquates.

 Initiative parlementaire Rutz et rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil national:
www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?Affairid=20170423
www.parlament.ch/centers/documents/fr/vernehmlassung-spk-n-17-423-bericht-f.pdf

Procédure de consultation:

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2020.html

> CP > lv.pa. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles

Avis de l'OSAR:

www.osar.ch/communique-de-presse/une-atteinte-disproportionnee-a-la-vie-privee-des-personnes-en-quete-de-protection

HCR, résumé français de la prise de position formulée en allemand:
www.unhcr.org/dach/ch-fr/44891-controle-des-telephones-mobiles-des-requerants-dasile-le-hcr-estime-que-le-droit-a-la-vie-privee-est-menace.html

NA-BE: Les partenaires régionaux ont pris le relais

Le 1^{er} juillet 2020, les nouveaux partenaires régionaux ont assumé la responsabilité opérationnelle globale de l'hébergement, des soins, de la gestion des dossiers, de l'assistance sociale et du soutien à l'intégration dans le domaine de l'asile et des réfugiés. La liste suivante indique qui est responsable et où.

Ville de Berne et agglomération

Kompetenzzentrum Integration der Stadt Bern (KI)

Effingerstrasse 33, 3008 Berne
031 321 60 36
integration@bern.ch
www.bern.ch/integration

Sur mandat des autorités de la ville de Berne, l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut gère les centres d'hébergement collectifs (HC):

- ▶ **KU Sandwürfi**
Muhlerstrasse 67/69, 3098 Köniz
031 972 34 11
ku_sandwuerfi@heilsarmee.ch
- ▶ **KU Zollikofen**
Bernstrasse 3A, 3052 Zollikofen
031 911 63 01

InfoSheet «Services et adresses dans le secteur de l'asile»

Recueil exhaustif de tous les services concernés dans les domaines des procédures d'asile, du séjour, du conseil et de l'assistance.



www.kkf-oca.ch/stellen_asylbereich

Mittelland bernois

Croix-Rouge Suisse Canton de berne (CRS)

Bernstrasse 162, 3052 Zollikofen
031 919 09 59
migration@srk-bern.ch
www.srk-bern.ch/de/migration/perspektiven-in-der-schweiz/

- ▶ **KU Mühleberg**
Buchstrasse 10, 3202 Mühleberg
032 544 20 50
ku-muehleberg@srk-bern.ch
- ▶ **KU Halenbrücke**
Bernstrasse 1, 3037 Herrenschwanden
031 919 08 80
ku-halenbruecke@srk-bern.ch
- ▶ **KU Büren**
Riesenmattstrasse 28, 3294 Büren a.A.
032 544 20 60
ku-bueren@srk-bern.ch
- ▶ **KU Worb**
Biglenstrasse 505, 3077 Enggistein
031 919 08 80
ku-worb@srk-bern.ch
(Logement de décharge Covid-19)

Oberland bernois

Asyl Berner Oberland (ABO)

Krattigstrasse 2, 3700 Spiez
033 552 09 09, kontakt@asyl-beo.ch
www.asyl-beo.ch

ABO gère deux établissements d'hébergement collectif et deux take-off avec un accent sur le travail et l'intégration sociale:

- ▶ **KU Bärgsunne**
Aeschstrasse 12, 3702 Hondrich
033 552 09 72
ku.baergsunne.hondrich@asyl-beo.ch
- ▶ **KU Beatenberg**
Stockbrunnen 97, 3803 Beatenberg
079 599 90 19
ku.beatenberg@asyl-beo.ch
- ▶ **Take-Off Spiez**
Spiezstrasse 26, 3700 Spiez
079 559 90 14
n.mueller@asyl-beo.ch
- ▶ **Take-Off Uttigen**
Thunstrasse 10 A, 3628 Uttigen
078 812 52 32
p.meier@asyl-beo.ch

Jura bernois et Seeland

CRS Canton de Berne

Solothurnstrasse 136, 2504 Bienne

032 329 32 73

migration.sj@srk-bern.ch

www.srk-bern.ch/de/migration/perspektiven-in-der-schweiz/

► HC Tramelan

Grand-Rue 91, 2720 Tramelan

032 544 20 55

hc-tramelan@crs-berne.ch

Emmental – Haute Argovie

ORS Service AG

Lyssachstrasse 23, 3400 Burgdorf

079 911 49 65

bern@ors.ch

► KU Schaffhausen i.E.

Thunstrasse 70, 3415 Hasle b. Burgdorf

079 801 77 42

schaffhausen@ors.ch

► KU Langnau i.E.

Bäreggfeld 830, 3552 Langnau i.E.

079 431 88 74

langnau@ors.ch

► KU Hinterkappelen

Dorfstrasse 15, 3032 Hinterkappelen

079 923 29 25

hinterkappelen@ors.ch

(Logement de décharge Covid-19)

Requérants d'asile et réfugiés mineurs non accompagnés

Zentrum Bäregg GmbH

Birkenweg 61, 3013 Bern

031 333 07 68

info@zentrumbaeregg.ch

www.zentrumbaeregg.ch

► Anknunfts- und Triagezentrum

Schwarzbach Dörfli, 4953 Huttwil

075 429 49 66

► Wohnheim Säget

Sägetstrasse 15, 3123 Belp

079 906 03 50

Requérants d'asile déboutés

Les centres de retour sont dirigés par ORS Service AG.

► RZB Aarwangen

Eyhalde 11, 4912 Aarwangen

079 173 26 80

aarwangen@ors.ch

► RZB Biel-Bözingen

Fritz-Oppliger-Strasse 30, 2504 Biel

079 171 34 30, biel@ors.ch

► RZB Gampelen

Eschenhof 191, 3236 Gampelen

079 108 05 67, gampelen@ors.ch

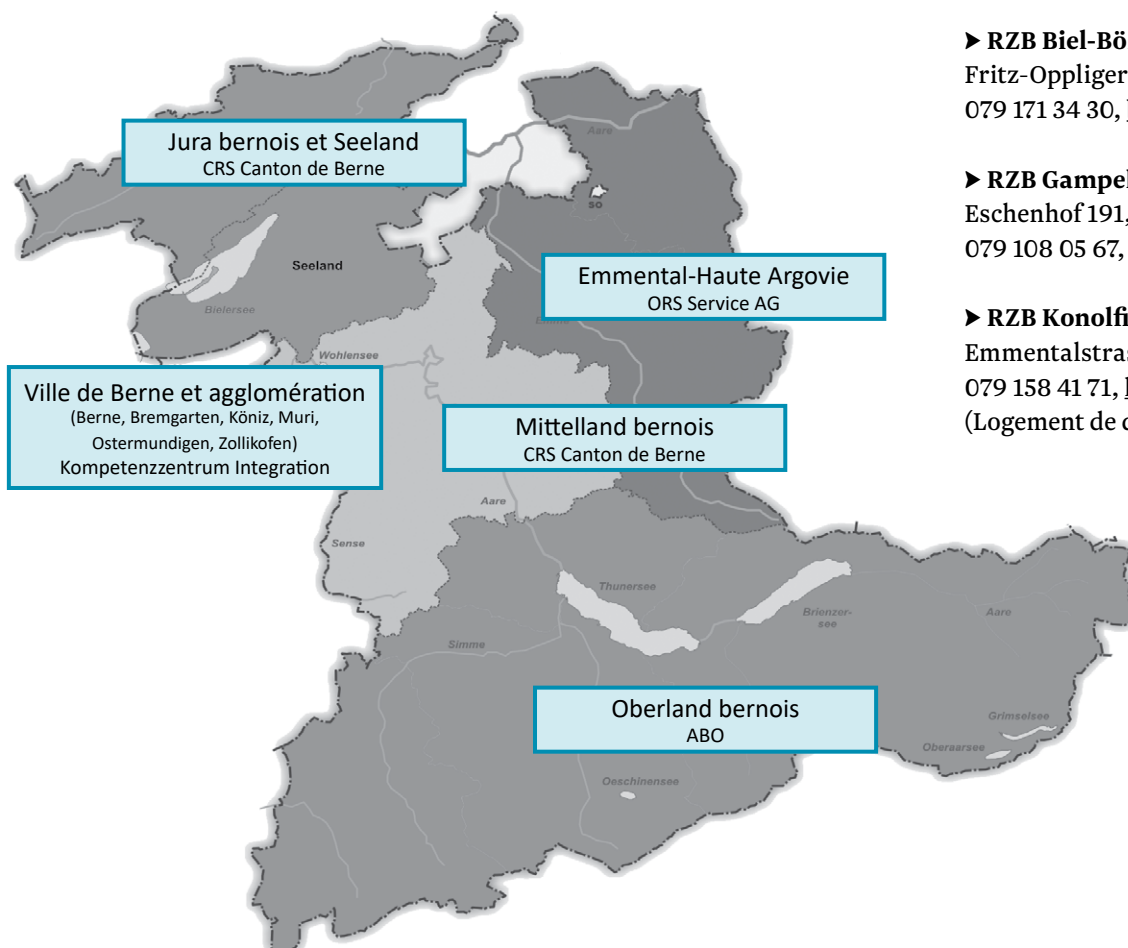
► RZB Konolfingen

Emmentalstrasse 73, 3510 Konolfingen

079 158 41 71, konolfingen@ors.ch

(Logement de décharge Covid-19)

Répartition des arrondissements administratifs entre les partenaires



Aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés

Le 1^{er} juillet 2020, la responsabilité du secteur de l'assistance sociale en matière d'asile est passée de la Direction de la sécurité (DSE) à la Direction de la santé, du social et de l'intégration (DSSI). La base juridique des changements annoncés en matière d'assistance sociale a maintenant été publiée et une première classification peut être effectuée. Les partenaires régionaux doivent mettre en oeuvre les nouveaux règlements d'ici la fin de cette année.

En principe, quatre barèmes différents coexistent désormais dans le canton de Berne pour l'aide sociale allouée aux personnes ayant dû fuir leur pays. Ils dépendent tant du statut de séjour que de la forme d'hébergement de la personne.

Requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire

Pendant leur séjour dans un centre d'hébergement collectif, les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement touchent 382 francs par mois pour leur forfait d'entretien. Soit une légère hausse par rapport aux barèmes antérieurs. Il leur faut toutefois couvrir davantage de coûts que dans le passé avec cet argent. Alors qu'auparavant, les besoins de base se limitaient expressément aux frais de nourriture, d'habillement et d'hygiène, les nouveaux barèmes incluent aussi par exemple le financement des transports locaux ou celui d'un abonnement demi-tarif.

Si après avoir rempli les critères d'intégration, des bénéficiaires de l'admission provisoire se trouvent dans un hébergement individuel, leur forfait d'entretien passe de 382 à 696 francs par mois. Ce forfait majoré s'inspire du panier-type de biens et de prestations de la Conférence suisse des institutions

d'action sociale (CSIAS). Un peu plus de la moitié de ce montant est destiné à la nourriture et aux boissons, et il inclut comme autres postes de dépenses l'habillement, la consommation d'énergie, l'entretien courant du ménage, les frais de santé et d'hygiène, les dépenses de transport et les communications à distance. À la différence toutefois des barèmes ordinaires de la CSIAS, les dépenses de loisirs, de formation et de sport sont à peine prises en considération, avec tout juste 3 pourcents.

Un changement considérable touche les personnes étrangères admises provisoirement qui séjournent depuis plus de sept ans en Suisse (AP7+). Jusqu'ici, elles étaient normalement transférées après sept ans aux communes et recevaient ensuite 977 francs par mois, selon la législation cantonale sur l'aide sociale. Or les nouveaux barèmes prévoient le montant inférieur susmentionné, quelle que soit la durée de séjour. Tout AP pris en charge après le 1^{er} juillet 2020 par les services sociaux communaux reçoit avec effet immédiat un forfait pour son entretien calculé selon le barème inférieur. Un délai transitoire est toutefois en place pour les AP7+ relevant déjà de la compétence des communes: leur forfait d'entretien sera progressivement réduit jusqu'à la mi-2021 au plus tard.

Réfugiés admis provisoirement ou au bénéfice de l'asile

La forme d'hébergement s'avère également déterminante pour les personnes reconnues comme réfugiées. Le forfait se limite désormais à 582 francs par mois dans un centre d'hébergement collectif, contre 977 francs en cas d'hébergement individuel. Là aussi, les personnes réfugiées subissent un manque à gagner dans les centres collectifs. Le barème réduit a beau être calculé sur la base du panier de produits de la CSIAS, les chiffres se réfèrent à une personne vivant dans un ménage à deux. En outre, des déductions sont opérées pour divers postes (consommation d'énergie, entretien du ménage, formation et loisirs), dans la mesure où ce sont les exploitants des centres d'hébergement qui les prennent en charge.

Barèmes de l'aide sociale pour une personne seule (par mois)

| | Hébergement collectif | Hébergement individuel |
|--|---|------------------------|
| Requérants d'asile, AP et AP7+ du ressort des partenaires régionaux ou de la commune | 382 CHF | 696 CHF |
| Réfugiés admis provisoirement et réfugiés reconnus auxquels l'asile a été accordé | 582 CHF | 977 CHF |
| Jeunes réfugiés adultes | montant encore à définir (état au 10 août 2020) | 748 CHF |

Rien ne change par contre pour les personnes réfugiées ayant leur propre logement. Elles restent soumises aux barèmes précédemment en vigueur dans la législation sur l'aide sociale et dans les directives de la CSIAS. Les forfaits sont toutefois réduits pour les jeunes adultes (personnes âgées de 18 à 25 ans), comme d'ailleurs pour les ressortissants suisses. Il convient d'ajouter que l'aide sociale est toujours calculée de manière dégressive dans toutes les situations, selon la taille du ménage ou de l'unité d'assistance.

Les partenaires régionaux ont jusqu'à la fin de l'année au plus tard pour se conformer aux nouvelles réglementations entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Plus d'argent pour les apprentis

La révision de l'ordonnance sur l'aide sociale a également porté sur les incitations financières en faveur des jeunes effectuant une formation professionnelle initiale. Alors que les réfugiés devaient se contenter jusqu'ici, durant leur apprentissage, d'un supplément d'intégration de 100 francs par mois, une franchise mensuelle de 300 francs est désormais accordée sur les revenus correspondants. Cette franchise sur les revenus s'applique tant aux réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire qu'aux personnes étrangères admises provisoirement.

Dans le cas des apprentis et des autres personnes exerçant une activité lucrative avec permis N ou F (sans statut de réfugié), une pratique d'indemnisation plus restrictive prévaut toutefois pour le calcul des frais d'acquisition du revenu. Désormais, seuls les frais effectifs sont remboursés à quiconque travaille, alors qu'auparavant des forfaits plus élevés étaient fréquemment accordés.

De même, les franchises sur les revenus sont dorénavant fixées en fonction du taux d'occupation pour quiconque exerce une activité lucrative régulière. Avec un plafond de 400 francs pour les requérants et les personnes étrangères admises provisoirement, et 600 francs pour les réfugiés. Une dérogation reste prévue pour les familles monoparentales réfugiées.

Seul constat partagé: la situation est insatisfaisante

L'équipe de recherche Reflekt a publié avec le magazine «Republik» l'histoire de cinq personnes rentrées de leur plein gré en Érythrée. Une table ronde à Berne a été consacrée à ce thème. Les questions et réponses ne sont toutefois pas sorties des sentiers battus.

La petite salle de la Tour des prisons (Käfigturm) de Berne s'est rapidement remplie, l'intérêt pour la politique d'asile de la Suisse à l'égard de l'Érythrée n'ayant pas faibli. Christian Zeier, reporter à l'étranger et chef de la rédaction de Reflekt, a parlé des travaux de recherche visant à documenter l'histoire de cinq personnes retournées dans ce pays. Puis la table ronde s'est concentrée sur les changements de pratique du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) depuis 2016. Les chiffres en disent long: le nombre de décisions d'asile négatives a bondi de 5% en 2015 à 34% en 2018. Or quel changement a-t-il conduit il y a cinq ans à adapter les critères d'asile, et qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, un retour en Érythrée paraît licite et raisonnablement exigible?

Qu'est-ce qui a changé?

Rien, explique la doctoresse Almaz Zerai, présidente de United Eritrean Voices in Germany et impliquée dans l'association des médias érythréens. L'Érythrée demeure un État unipartite dépourvu de Constitution, d'élections et de Parlement, où l'État de droit n'existe pas et dont la gouvernance laisse à désirer. Les droits humains y sont constamment bafoués dans le contexte des 18 mois de service national, pratique obligatoire rappelant l'esclavage de jadis.

Un retour n'est plus a priori intolérable, explique Daniel Bach, responsable de la communication du SEM, en se référant à l'enquête menée sur place (Fact-Finding Mission) et aux informations fournies par les sources du SEM. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) approuve le changement de pratique du SEM. Dans un arrêt de principe datant de juillet 2018 consacré à la torture et au viol, il souligne que de telles pratiques n'ont rien de «systématique», et donc qu'un retour en Érythrée n'est ni irrecevable, ni intolérable.

Quel Fact-Finding?

Le même arrêt du TAF confirme qu'il est difficile sinon impossible d'obtenir en Érythrée des informations fiables et indépendantes. Daniel Bach n'exclut d'ailleurs pas un revirement de pratique, si de nouvelles informations devaient révéler que les menaces revêtent un caractère systématique. Après tout, d'autres acteurs présents à la table ronde possèdent leurs propres sources d'information et retraitent de telles informations.

Ces quinze dernières années, aucun autre pays n'a autant été mis sous pression dans la politique d'asile que l'Érythrée, qui figure en tête des demandes d'asile déposées. Les interventions se sont multipliées au Parlement, pour réduire l'afflux d'Érythréens en Suisse. Des députés de toute adhésion politique ont réalisé de leur propre initiative des voyages en Érythrée, jetant de l'huile sur le feu avec leurs photos et rapports enjolivant la situation.

Il aurait été passionnant d'examiner, lors d'une telle table ronde, dans quelle mesure les pressions politiques influencent les décisions du SEM et jusqu'à quel point le Tribunal administratif fédéral parvient à leur résister. Personne n'a demandé non plus quels mécanismes permettraient d'affranchir la pratique de l'asile des débats politiques du moment.

La question de savoir quels mécanismes permettraient d'affranchir la pratique de l'asile des débats politiques n'a pas été soulevée.

Qui rentre en Érythrée?

Saare Yosief, membre de la commission de l'intégration de la ville de Berne, qui animait la table ronde, aurait bien aimé que le public pose davantage de questions au journaliste. Au bout du compte, un bilan a toutefois fait l'unanimité, à savoir que la situation est «insatisfaisante». En effet, les personnes frappées d'une décision de renvoi ne retournent guère en Érythrée: selon les statistiques, rares sont les retours volontaires et autonomes faisant suite à une décision d'asile négative. Ce sont en général des personnes qui auraient eu la possibilité de rester, et donc qui bénéficient d'une admission provisoire ou dont le droit d'asile a été reconnu, qui rentrent au pays. A contrario,

Ce sont en général des personnes qui auraient eu la possibilité de rester, qui rentrent en Érythrée.

les gens tenus de partir perçoivent l'aide d'urgence dans les centres de départs, sans perspective de reprendre un jour leur propre destinée en mains. Le fait que l'on puisse préférer cette situation à un retour en Érythrée a de quoi laisser songeur.



Enregistrement vidéo de la table ronde «Rückkehr nach Eritrea»,
Forum politique Berne, 02.07.2020:
www.polit-forum-bern.ch/veranstaltung/rueckkehr-nach-eritrea

Recherche de Reflekt «Zurück in die Diktatur»:
www.reflekt.ch/eritrea

Arrêt du TAFE-5022/2017:
www.bvger.ch/bvger/fr/home.html > Jurisprudence > Asile > Érythrée

Conseil en vue du retour

Retours volontaires et Covid-19

Le Covid-19, c'est 20 millions de personnes infectées dans le monde. Dans ce contexte, l'organisation de retours volontaires et consentis, tient de la gageure. Si le voyage est une option, la réintégration dans le pays d'origine reste un défi majeur – humain, social, économique et opérationnel.

Même si le trafic aérien reprend gentiment ses droits pour la plupart des destinations dans le monde, les horaires de vols peuvent changer à tout moment, les aéroports peuvent fermer, des vols peuvent être annulés etc. La situation dans chaque pays, au niveau du Covid-19 évolue et change en permanence. A ce jour, Le conseil en vue du retour du canton de Berne (CVR), comme d'autres organisations dans ce domaine, ne sont pas à même de garantir l'organisation d'un retour dans le pays d'origine, dans un délai précis puisque nous dépendons entièrement des compagnies d'aviation et de la situation sur place, dans les pays de retour.

Nombre de réglementations et mesures

Avec la pandémie, chaque pays dicte ses propres réglementations et mesures à prendre, en termes de tests, de quarantaine obligatoire ou non. Les durées d'une quarantaine peuvent varier de 14 à 5 jours, et peuvent se dérouler dans des sites ou hôtels définis ou alors les personnes doivent rester en auto quarantaine à domicile. Ainsi, pour chaque retour volontaire, il s'agit d'évaluer et de prendre en compte tous ces paramètres.

Par exemple, la Tunisie et l'Éthiopie

Pour la Tunisie, et ça n'est qu'un exemple, les personnes doivent effectuer un test Covid-19 en Suisse, 72 heures avant leur retour et doivent pouvoir présenter aux autorités tunisiennes, une attestation de test, à l'arrivée dans le pays et respecter un délai de quarantaine à domicile de 7 jours. L'Éthiopie quant à elle exige également un certificat d'un test négatif, effectué 72 heures avant l'arrivée dans le pays, avec une auto quarantaine obligatoire à domicile pendant 14 jours. Toujours pour l'Éthiopie, les voyageurs non titulaires d'un certificat Covid-19 seront mis en quarantaine et soumis à des tests pendant 7 jours sur des sites désignés, puis ils devront se mettre en quarantaine à domicile pendant 7 jours supplémentaires.

Le retour accompagné des personnes vulnérables a été reporté pour le moment

Pour ce qui concerne les retours de personnes vulnérables, avec une escorte médicale ou sociale, de nombreux pays main-

tiennent encore un état d'urgence, même si les mesures de prévention ont tendance à être progressivement supprimées. Raison pour laquelle pour toutes les personnes souffrant de problèmes médicaux graves ou chroniques et en particulier pour les personnes appartenant au groupe dit « à risque », les retours sont pour l'instant reportés et analysés au cas par cas, jusqu'à ce qu'un nouveau pallier soit atteint dans la situation liée au Covid-19.

L'ensemble des partenaires impliqués dans l'organisation de retours volontaires doit s'adapter à la réalité du « terrain », fortement touchée par la situation Covid-19, qui ne cesse de se propager, et qui engendre toute une série de problèmes humains, sociaux, économiques et opérationnels dans le contexte de l'organisation des retours.

La situation due au Covid-19 engendre toute une série de problèmes humains, sociaux, économiques et opérationnels.

Actuellement, des retours se font, mais avec beaucoup de difficultés. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) organise tant bien que mal, des vols spéciaux afin de permettre à un maximum de personnes, de rentrer dans leur pays. Un vol a été organisé au mois de juillet pour la Géorgie et un second serait en prévision pour l'Irak.

Répartition des compétences

Dans ce contexte, il incombe aux cantons et aux services de conseil en vue du retour de se conformer aux exigences des compagnies aériennes en termes de mesures de protection (masques, gants, désinfectant/lingette, etc.) en quantité suffisante pour les vols long-courriers ou les voyages avec escale. En raison de la situation particulière, le SEM prend en charge ces coûts pour les personnes relevant du domaine de l'asile sur la base de l'article 92 de la Loi sur l'asile (LAsi). En outre le SEM peut également prendre en charge les coûts de tous les tests Covid-19 nécessaires avant le départ, ainsi que tous les frais de quarantaine nécessaire à l'entrée du pays de destination. Pour les personnes relevant du Domaine des étrangers (LEI), ces coûts sont pris en charge par le canton responsable de la personne concernée.

International

Une journée en forêt

Esther Narbaud-Mariacher
Photographe, Jougne, France

Les jours s'égrenaient comme si de rien n'était. Ou presque. En «forêt», nom donné aux campements illégaux de migrants subsahariens clandestins au Maroc, Nossiami et sa petite fille avaient réussi à se créer un semblant de vie normale. Installée dans l'une des nombreuses cabanes éparpillées sur les collines boisées, Nossiami s'était improvisée lavandière dans le système de débrouille du camp.

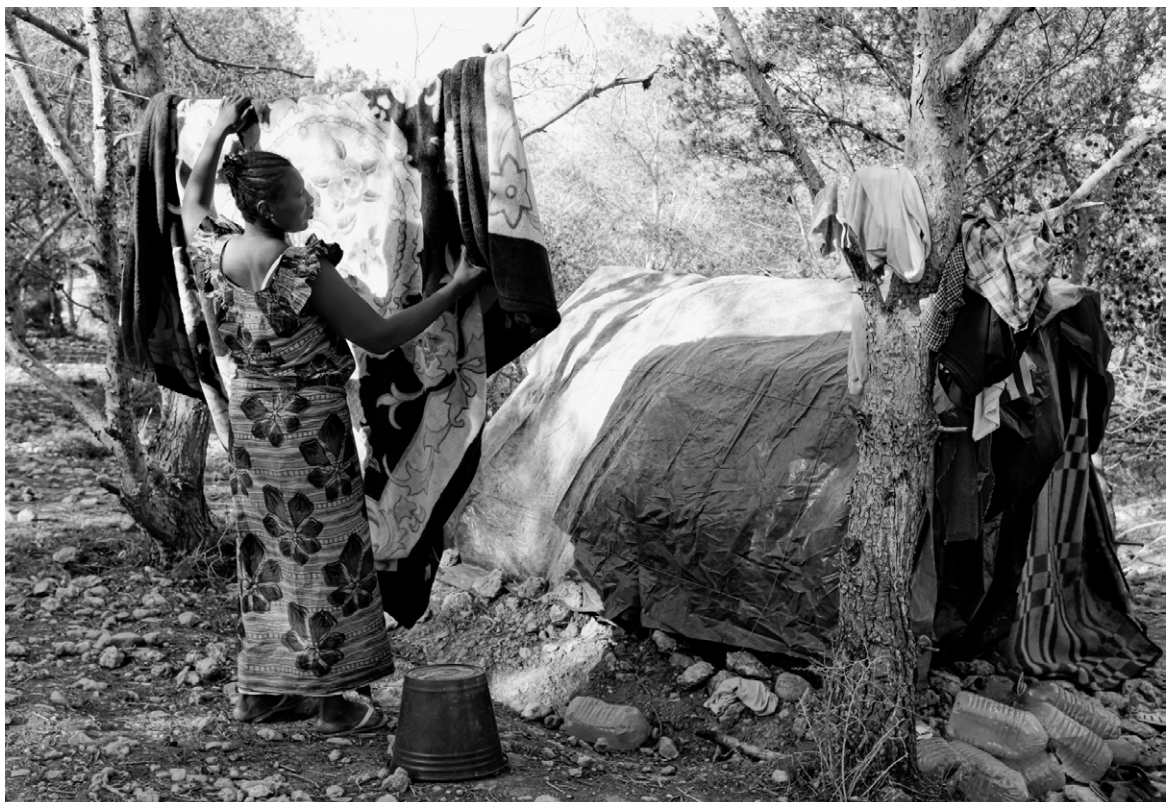
Arrivée presque deux ans auparavant, ayant survécu à toutes les formes de violence en plein désert, entre l'Algérie et le Maroc, elle était venue en «forêt» avec l'espoir de rejoindre l'Europe, gage de sécurité et de liberté. Elle a tenté cinq fois de traverser la mer alors qu'elle était enceinte suite au viol.

Dans le camp, la police marocaine venait régulièrement la nuit pourchasser les migrants et détruire des cabanes, mais elle était généralement indulgente avec les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants. Jusqu'à ce mois d'août où tout a basculé. Le campement a été méthodiquement détruit.

Les jours passent et le rêve de l'Europe s'éloigne. Nossiami n'a plus d'argent pour tenter une nouvelle traversée. Accueillie dans une association à Rabat, capitale du Maroc, elle ne retournera pas dans son pays qu'elle a quitté pour fuir l'excision et un mariage forcé.



Nossiami et sa petite fille dans leur cabane en «forêt», région de Nador, Maroc



Elles occupent seules leur cabane alors que les célibataires se partagent une cabane à plusieurs.



Pour survivre, Nossiami lave le linge des hommes du campement qui le lui demandent.



Le bain de Fatoumata. L'eau est amenée dans des bidons par des marocains du village voisin.

Travail & formation

Refonte de l'offre d'insertion professionnelle

La restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne entraîne des changements au niveau des compétences, des acteurs et des offres d'insertion professionnelle des personnes réfugiées.

L'encouragement plus ciblé de l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées est au cœur de la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE). Jusqu'ici, le canton subventionnait directement les offres d'intégration. Ce subventionnement direct va quasiment disparaître en 2021. Les partenaires régionaux sont désormais chargés de l'insertion professionnelle des personnes leur ayant été attribuées, en collaboration avec les prestataires de leur choix. Au-delà d'activités expressément destinées aux personnes admises provisoirement ou réfugiées, il peut s'agir de programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS), ou d'autres offres d'acteurs privés.

Les partenaires régionaux se chargent eux-mêmes de certaines tâches, comme l'information initiale ou la transmission de compétences de base. Les structures d'insertion professionnelle ont beau être encore en chantier dans la plupart des cas, les nouvelles réglementations ont déjà conduit à une refonte en profondeur de l'offre. Ainsi, les dernières séances d'information de l'Office de consultation sur l'asile (OCA) sur les thèmes «Travail et formation» ont eu lieu au printemps; de même, le cours d'intégration professionnelle co-opera de l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et les cours modulaires d'Info Suisse (EPER) cesseront en fin d'année. Et l'offre d'insertion professionnelle de Caritas Berne se concentrera à nouveau sur les POIAS.

Les changements ne se limitent d'ailleurs pas aux offres directement subventionnées. Le programme du Centre d'information pour étrangères et étrangers (isa) le montre: son cours «PraktiCum» destiné à la restauration a eu lieu pour la dernière fois au printemps 2020. Par contre, isa propose désormais aux personnes migrantes, avec le projet «STEPS», un accompagnement étendu en vue de la réalisation d'un objectif professionnel réaliste.

Les partenaires régionaux concrétiseront au deuxième semestre la collaboration avec des tiers externes, ainsi que les activités de planification de l'intégration professionnelle. Le prochain AsylNews vous en apprendra davantage.

Brèves infos

50 ans de la CFM

Mandat: améliorer la cohabitation

La Commission fédérale des migrations (CFM) souffle cette année ses 50 bougies. Elle a été créée par le Conseil fédéral en 1970, après le score étonnamment élevé de la première initiative contre l'emprise étrangère, l'«initiative Schwarzenbach». La mission de la Commission, qui s'appelait alors Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, consistait à traiter le «problème de la surpopulation étrangère» et à proposer des solutions pour améliorer l'intégration des ressortissants étrangers et la coexistence entre étrangers et autochtones. Depuis 2008, la commission s'occupe également de questions liées à l'exil et à l'asile.

Série de podcasts: «Nous sommes là»

Au cours de neuf rencontres, des personnes ayant quitté leur patrie pour immigrer en Suisse discutent avec des experts des tournants de l'histoire suisse des migrations, depuis les années 1970 à ce jour. Ces entretiens font revivre l'histoire de la migration en Suisse et se concentrent, pour une fois, sur le contexte vécu – ouvrant un débat de société sur les perceptions stéréotypées, sur les images véhiculées par les personnes migrantes comme sur le discours de la société d'accueil. Ces séquences audio d'un peu moins d'une heure chacune conviennent bien aux activités d'enseignement et de sensibilisation sur le thème de l'exil et de la migration.

 www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/dokumentation/videos/wir-sind-hier.html


Étude: Discours sur l'étranger

En 1970, alors que seuls les hommes pouvaient voter en Suisse, l'initiative Schwarzenbach était mise en votation. 50 ans plus tard, le 27 septembre 2020, une nouvelle initiative populaire contre l'emprise étrangère sera mise en votation sous le titre «Pour une immigration modérée». L'étude de la CFM «Discours sur l'étranger – Chronique des initiatives et contre-initiatives politiques en Suisse» retrace l'histoire d'une rhétorique de 50 ans autour du rejet des étrangers et de la xénophobie, en montrant qu'il y a toujours eu des contre-projets en faveur d'une Suisse ouverte et progressiste.

 www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/dokumentation/studien.html

Assemblée annuelle: «Sur la voie d'un nouveau Nous»


À l'occasion de son 50e anniversaire, la CFM tournera son attention vers l'avenir. Des experts imagineront les contours d'un nouveau «Nous», dans lequel chacun se retrouve et pour lequel tous se sentent engagés. Des questions brûlantes seront débattues, par exemple: «Comment mener à bien les processus d'intégration, et quelles sont les compétences nécessaires pour y parvenir?» «Quels défis la démocratie doit-elle relever, alors que seule une partie de la population est à même de participer aux possibilités formelles de codétermination?» «Pouvons-nous tirer des leçons des utopies comme celles décrites dans la littérature de science-fiction?» Cette manifestation sera également l'occasion de fêter les 50 ans de la CFM.

 **3 novembre 2020, Casino de Berne**
Programme et inscription jusqu'au 26 octobre: www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/aktuell/veranstaltung/2020.html

Publication

En route avec l'Érythréen Simon Tekleab

Que deviennent les personnes réfugiées érythréennes quittant la Suisse après avoir reçu une décision d'asile négative entrée en force, pour demander l'asile dans un autre État Dublin? Dans un ouvrage intitulé «geschafft! – geschafft?», Katharina Müller-Herrenschwand raconte de manière saisissante le parcours d'un jeune Érythréen prénommé Simon. Ce récit autobiographique est complété par des informations détaillées concernant le système d'asile, l'histoire de l'Érythrée ou la situation en Belgique d'où, à l'heure actuelle, plusieurs centaines de personnes espèrent rejoindre la Grande-Bretagne. Deux tiers du produit de la vente de cet ouvrage seront consacrés à la formation de Simon Tekleab, et un tiers à l'association Give a Hand.ch.

 **Simon Tekleab, Katharina Müller-Herrenschwand: Geschafft! – Geschafft? Auf der Suche nach einem Platz zum Leben.**
Pour commander ce livre:
<mailto:info@givehand.ch>

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tél. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch